



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
ILE DE FRANCE**

**Division d'Orléans**

Orléans, le 18 avril 2003

DSNR-Orl/ChM/MCL/0238/03  
L:\CLAS\_SIT\SACLAY\INB50\07vds03\INS\_2003\_47022.doc

Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes  
Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay  
91191 GIF SUR YVETTE

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base  
CEA de Saclay – INB 50  
Inspection n° 2003-47022 du 10 avril 2003  
"Respect des engagements et organisation qualité"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection courante a eu lieu le 10 avril 2003 dans l'installation LECI – INB 50 - sur les thèmes : « Respect des engagements et organisation qualité ».

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations formulées par les inspecteurs à l'issue de cette inspection.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 10 avril 2003 avait pour thèmes le respect des engagements et l'organisation qualité. Les inspecteurs ont examiné, par sondage, l'organisation mise en place pour suivre les engagements. Ils ont vérifié que certains d'entre eux pris suite à des inspections ou des incidents étaient tenus. Les inspecteurs se sont également assurés du respect de l'arrêté du 10 août 1984 relatif à la qualité dans les INB au travers du projet PELECI.

Les inspecteurs ont noté que les engagements pris étaient tenus dans l'ensemble, mais que leur suivi au niveau de l'INB50 manquait de formalisation. Dans le cadre de l'organisation qualité, le suivi global des actions correctives lancées suite à des non-conformités constatées au cours d'audits internes ou externes est bien assuré.

.../...

Une visite des installations, en particulier du bâtiment 625, des zones avant et arrière de la ligne K a été réalisée.

#### **A. Demandes d'actions correctives**

##### *Engagement*

Les inspecteurs ont constaté qu'il n'existe pas, au niveau de l'INB50, une organisation formalisée qui permette de suivre avec rigueur l'ensemble des engagements.

**Demande A1 : je vous demande de mettre en place un système de suivi formalisé et exhaustif de vos engagements au niveau de l'INB vous permettant d'améliorer leur traçabilité et d'apporter plus de rigueur dans leur gestion.**

##### *Contrôle des babylines*

En zone avant de la ligne K, les inspecteurs ont constaté que la date de validité du contrôle d'une babyline (appareil de radioprotection permettant de contrôler l'activité dans l'air ambiant) était dépassée de plus de 2 mois. Vous avez indiqué que vous aviez connaissance de cet écart et des raisons qui l'y ont conduit. Vous avez également indiqué qu'il existait une tolérance sur la périodicité de contrôle et qu'en tenant compte de celle-ci, vous restiez dans les marges acceptables. Je considère que vous faites allusion à la règle définie dans la recommandation n°10 de DSNQ.

Je vous rappelle à ce titre que cette recommandation précise que l'utilisation de cette tolérance est acceptable à condition que celle-ci soit mentionnée dans les règles générales d'exploitation de l'installation.

**Demande A2 : je vous demande de contrôler l'ensemble des babylines pour lesquelles la date de validité du contrôle est dépassée dans les plus brefs délais. A défaut, je vous demande de les retirer du service.**

**Demande A3 : je vous demande de me préciser les raisons qui ont conduit à ce retard. Je vous demande de m'indiquer si vous avez ouvert une fiche d'écart suite à ce dépassement de périodicité de contrôle et de me la communiquer le cas échéant.**

#### **B. Demandes de compléments d'information**

##### *Incident du 10 juin 2002*

Vous avez indiqué dans votre compte rendu d'incident que pour éviter le renouvellement de ce type d'incident, vous n'utiliserez plus les châteaux Padirac RD10 n°2 et 4 tant qu'un certain nombre de modifications n'y sera pas apporté. Par ailleurs, vous ne maîtrisez pas la mise en conformité de ces châteaux.

**Demande B1 : je vous demande de me préciser les dispositions prises pour éviter à l'avenir, l'utilisation d'un tel château, qui n'aurait pas subi les modifications nécessaires.**

*Suivi des fiches de sécurité*

Les inspecteurs ont constaté que certaines actions correctives indiquées dans les fiches de visite de sécurité, en particulier celles datant du 23/11/2001 n'étaient pas notées comme soldées. Toutefois, vous avez précisé que parmi ces actions, certaines avaient pourtant été soldées.

**Demande B2 : je vous demande de veiller à ce que le suivi de ces fiches de visite de sécurité soit plus rigoureux et que les actions correctives soient réalisées dans des délais convenables.**

*Arrêté du 31 décembre 1999*

Les inspecteurs ont constaté en zone arrière la présence d'une bonbonne d'éthanol 90-95% sans rétention et proximité d'une pile de chiffons.

**Demande B3 : je vous demande de me justifier la conformité de cette bonbonne avec les dispositions prévues par l'arrêté du 31 décembre 1999 vis à vis du titre IV relatif à la pollution des eaux et du titre VI-B relatif à l'incendie.**

*Zone arrière et entreposage de déchets*

En zone arrière est entreposé un fût jaune contenant du matériel de la cellule K3. Sur le fût était indiqué un débit de dose de 0,25mGy/h au contact et 0,015mGy/h à 1m.

**Demande B4 : je vous demande de me confirmer que ce fût n'est pas situé à proximité d'un poste de travail. Vous me communiquerez le cas échéant la justification de cet emplacement en application de la démarche ALARA.**

**Demande B5 : je vous demande plus généralement de veiller au maintien de l'ordre en zone arrière et notamment à la délimitation des zones d'entreposage des produits irradiés ou contaminés.**

**C. Observations**

C1. J'ai bien pris note que toute action écrite dans vos courriers en réponse à des lettres de suite ou dans les comptes rendus d'incident a valeur d'engagement.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points pour le 18 juin 2003. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Copies :**

DGSNR PARIS

- Direction générale
- 4<sup>ème</sup> Sous-Direction

DGSNR FAR

- 3<sup>ème</sup> Sous-Direction

IRSN - DES/SESUL

Pour le Directeur,  
L'Adjoint au Chef de la Division de la  
Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection

Signé par : Marc STOLTZ

